

PROCES-VERBAL

SIVOM DE L'EST GESSIEN

SEANCE ORDINAIRE DU 17 FEVRIER 2016

Sous la présidence de Monsieur GIRIAT Max

Etaient présents :

Pour Ferney-Voltaire : Mmes et MM. Guiderdoni, Ly, Patriarca, Rigaud, Unal

Pour Prévessin-Moëns : Mmes et MM. Ansellem, Charillon, Coin, Etcheberry, Frammery, Martin

Pour Ornex : Mmes et MM. Delavenne, Giriat, Obez, Roch

Secrétaire de séance : M. Jean-François Obez
assisté de Fara Randimbisoa

Etait présent : Aurélien Loos

Etait invité et présent :

Etaient absents excusés : M. Philipps, pouvoir à Mme Unal
M. Vonner, pouvoir à M. Ly
MM. De Lavernette, Landreau, Raphoz, t'Kint de Roodenbeke

Etaient absents : Mme Mouny
MM. Imobersteg, Leray

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2015
- 3) Exonération de pénalités de retard
- 4) Modification du tableau des effectifs
- 5) Travaux de division du logement de l'école intercommunale
- 6) Festival du Film Vert
- 7) Modification des statuts du SIVOM
- 8) Débat d'orientation budgétaire 2016
- 9) Divers

La réunion ordinaire du Comité Syndical du SIVOM de l'Est Gessien du 17 février 2016 a eu lieu à la Mairie d'Ornex à 18H30, sous la présidence de Monsieur Max GIRIAT, président du SIVOM.

Point 1 – Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Monsieur Jean-François Obez est désigné secrétaire de séance.

Point 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2015

Le comité approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2015.

Point 3 – Exonération de pénalités de retard

Le Président précise que le lot 8 du marché de construction de la cuisine centrale a été attribué au groupement Aquatair-Ventimeca pour un montant de 154 423.55€ HT .

Des pénalités de retard ont été retenues en cours de chantier pour retard sur le calendrier d'exécution. Le montant des pénalités de retard s'est élevé à 800 € pour l'entreprise Aquatair et 1 600 € pour l'entreprise Ventimeca.

Le retard a été rattrapé en cours de chantier et la réception faite dans les délais impartis.

Sur proposition du Maître d'œuvre, avec avis conforme de l'assistant à maîtrise d'ouvrage, il a été demandé une remise des pénalités lors du décompte général définitif des deux entreprises.

Pour ces raisons, il est proposé d'exonérer l'entreprise Aquatair de ses pénalités pour un montant de 800 €, et l'entreprise Ventimeca pour un montant de 1 600 €.

Le comité approuve à l'unanimité l'exonération des pénalités pour les entreprises Aquatair et Ventimeca.

Point 4 – Modification du tableau des effectifs

Arrivée de Mme Unal.

Français Langue Etrangère (FLE) :

Mme Etcheberry, responsable de la commission scolaire, rappelle que le SIVOM emploie une intervenante dans les écoles intercommunales pour des cours de français langue étrangère dispensés aux enfants non francophones.

Actuellement, 7H d'interventions ont lieu par semaine (5H en élémentaire et 2H en maternelle).

Face aux inscriptions importantes de nouveaux enfants ne parlant pas français, les écoles demandent chacune 1H d'intervention supplémentaire.

La commission scolaire, réunie le 26 janvier 2016, a émis un avis favorable à l'augmentation des heures de FLE. Le coût global des interventions, pour 7H par semaine sur l'année 2016, est évalué à 10'171,84 €.

L'augmentation du nombre d'heures FLE est envisagée, dans un premier temps, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015-2016 ; le besoin pouvant évoluer à la rentrée (modification de la carte scolaire de Prévessin-Moëns). Le coût des 2H d'intervention du 7 mars au 5 juillet (fin année scolaire 2015-2016) est estimé à de 1'147,20 €.

M Patriarca demande si le SIVOM perçoit des aides spécifiques.

Mme Etcheberry précise qu'il n'y a pas d'aides spécifiques et que les communes travaillent ensemble pour mieux canaliser les arrivées d'enfants ne parlant pas français, notamment à travers l'harmonisation des critères de dérogation. Le choix est fait de favoriser le FLE, ce qui permet d'obtenir de très bons résultats en apportant ce soutien le plus tôt possible aux enfants.

M. Obez précise que le cours de français langue étrangère n'est pas mis en place sur les écoles d'Ornex.

Mme Charillon s'interroge sur la possibilité de faire payer les familles, notamment celles habitant en Suisse.

M. Coin précise que les frais de scolarité pour les enfants vivant en Suisse s'élève à 1'200 €.

Il est proposé d'approuver l'augmentation du nombre d'heures d'intervention FLE à 9 heures par semaine.

Le comité syndical approuve à l'unanimité l'augmentation d'une heure par école pour les interventions Français Langue Etrangère.

Passage à 80% d'un agent :

Le Président propose d'approuver le passage à 80% d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe correspondant à la demande d'une ATSEM. Le passage à 80% sera effectif à compter du 1^{er} mars 2016 pour une durée initiale de 6 mois. L'agent ne sera pas remplacé.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le passage de 100 % à 80% du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Point 5 – Travaux de division du logement de l'école intercommunale

Le Président rappelle que les logements annexés au groupe scolaire intercommunal ont fait l'objet, entre 2010 et 2012, d'une rénovation suite au départ d'un locataire.

Il est proposé de diviser le logement d'une superficie de 120 m² en deux logements de 60m² afin d'augmenter l'offre de logement sur le secteur et d'autoriser le président à faire les démarches nécessaires.

Cette opération s'élève à 19'766,49 € HT soit 25'719,79 € TTC de travaux et 1'581,32 € HT (TVA non applicable) de maîtrise d'œuvre.

Le Président précise que les logements devraient être exploitables courant mars.

Le Président rappelle que les conditions d'octroi de ces logements sont les suivantes (délibération du 27 juin 2012) : « *prioritairement adresser aux enseignants du groupe scolaire intercommunal après un « appel à candidature » via le formulaire réglementaire et pièces justificatives. À défaut de réponse, il pourrait être envisagé d'élargir l'accès à ces logements aux agents du SIVOM* ».

Le contrat de location proposé est un contrat dit « précaire ». La location peut être reconduite si les conditions sont toujours réunies ; à défaut, le logement sera remis sur le marché pour un nouveau locataire remplissant les critères.

Il appartient à la commission sociale d'étudier les demandes.

Critère lié au revenu : Le bailleur loue son logement à un prix modéré dont les plafonds sont définis par circulaire selon la localisation, la surface du logement (surface habitable à laquelle on rajoute la moitié de la surface des annexes (balcons, cellier, terrasse...), la composition du ménage locataire et ses revenus (somme des revenus fiscaux de référence de l'année n-2 de toutes les personnes composant le ménage).

Mme Ansellem regrette que les travaux aient débuté avant le vote du comité syndical.
Le Président précise qu'il a pris cette décision en accord avec la commission travaux et que le logement est inexploité depuis août 2015. L'absence de comité syndical en janvier 2016 ne permettait pas de prendre cette délibération plus tôt.

Le comité syndical approuve à l'unanimité la séparation en deux du logement de 120 m² et autorise le président à faire les démarches nécessaires.

Point 6 – Festival du Film Vert

Mme Etcheberry, responsable de la commission scolaire, informe que la commission réunie le 26 janvier 2016, conformément aux propositions faites lors du comité syndical du 18 mars 2015, a confirmé que le SIVOM ne soutiendrait qu'une sortie cinéma par an et par élève.
L'école élémentaire intercommunale sollicite la prise en charge des places au festival du film vert qui se tient à Ferney-Voltaire du 16 au 20 mars 2016, soit 4 € la place pour un total de 904 €, auquel s'ajoute le coût du transport.

Le comité syndical approuve la prise en charge par le SIVOM de la sortie au Festival du Film Vert pour l'école élémentaire intercommunale.

Point 7 – Modification des statuts du SIVOM

Le Président informe qu'afin de rééquilibrer la représentation des communes du SIVOM au sein du comité syndical, au regard de la répartition des populations, il est proposé d'augmenter le nombre de représentants de la commune de Prévessin-Moëns de 7 à 9 et par conséquent, le nombre de représentants au SIVOM de 23 à 25.

Nouvelle proposition de répartition :

	Répartition population	Répartition des représentants avant modif	Nouvelle répartition des représentants selon proposition
Ferney-Voltaire	43,79%	47,83%	44%
Prévessin Moens	35,9%	30,43%	36%
Ornex	20,35%	21,74%	20%

Il est proposé de modifier l'article 7 des statuts du SIVOM comme suit :

«Le Syndicat intercommunal à vocation multiple de l'Est Gessien est administré par le Comité Syndical constitué par les représentants élus des communes adhérentes selon la répartition suivante :

- 11 délégués titulaires pour la commune de Ferney-Voltaire
- 9 délégués titulaires pour la commune de Prévessin-Moëns
- 5 délégués titulaires pour la commune d'Ornex

Chaque commune désigne deux délégués suppléants appelés à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement des délégués titulaires. ».

M. Ly demande ce que cela aura pour conséquence au niveau des commissions.

M. Coin précise qu'une fois les nouveaux membres installés, il leur sera demandé à quelle commission ils souhaitent participer, sous réserve des places disponibles dans les commissions.

M. Coin informe que la modification des statuts ne sera effective qu'une fois approuvée par les assemblées des trois communes membres.

Le comité syndical approuve à l'unanimité la modification des statuts du SIVOM en son article 7.

Point 8 – Débat d'orientation budgétaire 2016

M. Coin, Vice-Président, responsable de la commission finances, informe que le débat d'orientation budgétaire a pour objectif de lancer une discussion sur l'environnement économique et financier afin de préparer le budget du SIVOM.

Il est proposé de maintenir l'enveloppe globale des communes pour l'exercice 2016.

Sur la base d'un document reprenant la situation générale du SIVOM, M. Coin rappelle les enjeux et perspectives pour l'année 2016, parmi lesquels le projet à finaliser d'extension du Centre Sportif Henriette d'Angeville, des études sur le projet de gendarmerie et commune nouvelle.

M. Coin précise que l'ouverture de la nouvelle école à Prévessin-Moëns pourra entraîner un réajustement de la répartition des participations des communes de Prévessin-Moëns et Ferney-Voltaire sur les services du groupe scolaire.

Mme Unal demande à ce que le budget intègre la communication du SIVOM, notamment en lien avec l'extension du Centre Sportif Henriette d'Angeville.

Point 9 – Divers

Fonctionnement des commissions :

Mme Charillon regrette que certains points soient présentés à l'exécutif puis au comité syndical sans avoir fait l'objet au préalable d'une discussion en commission.

M. Gariat rappelle que la séparation du logement a été discutée en commission travaux.

Destination de l'extension du Centre Sportif Henriette d'Angeville :

M. Frammery demande que soit précisée la destination de l'extension en dehors du mur d'escalade.

M. Patriarca précise qu'une partie doit aller à la pratique de l'escalade et qu'une autre partie, réalisée en extension de la salle de gym existante, est destinée à la pratique de la gym.

M. Frammery précise qu'il n'y a pas eu de délibération ni de vote, notamment de la commission sport.

M. Gariat rappelle que cette destination était celle travaillée dans le préprogramme et que des discussions ont eu lieu sur le sujet lors de commissions communes travaux-sport.

M. Gariat précise que l'extension est destinée à la pratique de l'escalade pour une moitié de la nouvelle salle, et pour l'autre, aux pratiques de gymnastique.

Fermeture de la trésorerie de Ferney-Voltaire :

M. Delavenne demande s'il y a plus d'informations concernant la possible fermeture de la trésorerie de Ferney-Voltaire.

M. Gariat informe qu'un courrier signé des maires et de lui-même a été adressé au Préfet sur cette question.

M. Obez précise que si la trésorerie est relocalisée à Gex, la commune d'Ornex envisagera de ne pas verser la rémunération de la commune au receveur principal.

Relevé des décisions prises par le Président en vertu des délégations reçues par délibération du Comité Syndical

Marché de travaux :		
- Reprises de zinguerie écoles	Ferblanterie Gessienne	3 690.50 €
- Entretien toiture salle de gym	Ferblanterie Gessienne	1 470 €
Séparation logement		
- Maîtrise d'œuvre	M Gillet	1 581.32 €
- Electricité	Ponsot Electricité	3 021 €*
- Menuiseries	SARL La Boissière	3 057 €
- Plâtrerie-Peinture	GIANOLI VENNERI	5 257.82 €
- Cuisine	Ets Morel	4 916.67 €
Marché de Fourniture :		
- Remplacement extincteurs COSEC	SICLI	300.56 €
- Remplacement extincteurs école	SICLI	762.36 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance,
Jean-François Obez

Le Président de séance,
Max GIRIAT